

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



**Réunion du 29 novembre 2013, à la Maison du Parc, à Chevreuse**  
*Suite à la réunion du Bureau du 25 novembre 2013, qui n'a pu délibérer, faute de quorum*

### **Étaient présents :**

#### Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc

#### Ainsi que : -

Pour le PNR : Anne LE LAGADEC

### **Absents excusés :**

#### Ainsi que :

Pouvoir de Mme Péresse à M. Vandewalle

*Le procès-verbal qui suit correspond aux débats du 25 novembre 2013*

Le président rend hommage en premier lieu à Daniel DAUDIGNY, gardien du gîte des Hauts-Besnières, également Centre d'Initiation Nature qui a travaillé pour le Parc naturel régional depuis sa création. Le président souligne sa personnalité attachante, son attention portée à la sécurité et au confort des enfants. Beaucoup d'enseignants, d'animateurs et d'enfants gardent un souvenir très vif de leur séjour au CIN.

Le président souhaite l'ajout de trois points à l'ordre du jour : l'autorisation d'acquérir une peinture par la participation du Parc à une vente aux enchères publiques, une présentation des animations culturelles associées au Plan Paysage et Biodiversité du Plateau de Limours et la participation du Parc naturel au capital social de l'atelier de découpe de Rambouillet.

### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 septembre 2013.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Tarifs pour la boutique du Parc.**

Le Parc a commandé de nouveaux produits, provenant de producteurs locaux, afin de les vendre à la boutique de la Maison du Parc. Il est proposé au Bureau syndical d'approuver les tarifs suivants :

- Barre de savon : 53 € (Savonnerie Lilly des Bulles)
- Demi-barre de savon : 28 € (Savonnerie Lilly des Bulles)
- Terrine et rillette : 4,45 € l'unité (Ferme la Villeneuve)

- Verrine « Faizane » : 5,90 € l'unité (Office de Tourisme de Rambouillet)
- Pot de miel de 500 g : 6 € l'unité (Pietruzella Vincent)
- Conférencier en bâche recyclée : 19 € (Les Eco Actions)

Ces prix correspondent au prix d'achat TTC de ces produits par le Parc, arrondi à la décimale supérieure.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Validation des aides attribuées par la commission restreinte « Patrimoine » du 29 octobre 2013.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Petit Patrimoine » qui s'est tenue le 29 octobre 2013, sous la présidence de Mme Marie-Laure ROQUELLE :

- Aide 1-2 du guide des aides / 030PG : dossier 158 : Diagnostic architectural et technique sur le pont des Amours et l'embarcadère à Bonnelles. Participation du Parc : 2 940,00 €

- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : dossier 159 : Restauration du pont des Amours et mise en sécurité de l'embarcadère à Bonnelles. Participation du Parc : 13 995,00 €

- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : dossier 160 : Restauration d'un mur Rue Charles Michel, à Chevreuse. Participation du Parc : 6 847,00 €

- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : dossier 161 : Restauration de la mare du Rodon, au Mesnil-Saint-Denis. Participation du Parc : 10 519,00 €

- Aide 1-10 du guide des aides / 030PG : dossier 162 : Restauration du porche de la Basse-cour du Château de la Madeleine, à Chevreuse. Participation du Parc : 1 804,00 €

La question du financement des autres copropriétaires est posée par les membres du bureau : chaque copropriétaire contribuera de façon proportionnelle à ses tantièmes, une fois déduite l'aide apportée par le Parc (financement intégral de sa quote-part et subvention à la copropriété au titre des corps de ferme).

Par ailleurs, le dossier de subvention n°155/030PG, validé par le Bureau syndical du 12 juillet 2013 est annulé. La société Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) prologues a trouvé des solutions de restauration à minima, renonçant ainsi à la subvention du Parc.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

### **4. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Culture » du 18 octobre 2013.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Culture » qui s'est tenue le 18 octobre 2013, sous la présidence de Mme Françoise GOSSARE :

- Association CALISTO, pour l'organisation du festival Nomade : 2000,00 € sous la forme d'un soutien en communication.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

**5. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » du 13 novembre 2013.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » qui s'est tenue le 13 novembre 2013, sous la présidence de Mme Evelyne AUBERT :

- Ecole maternelle G. DORTET (moyenne section) - Fontenay-les-Briis : participation financière aux animations réalisées par un intervenant éducatif dans le cadre d'un projet sur l'alimentation, du blé au pain : 321,44 €
- Ecole élémentaire G. DORTET (CP/CE1) - Fontenay-les-Briis : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur l'alimentation (fruits, farine et produits laitiers) : 500,00 €
- Ecole élémentaire Les Platanes (2 classes de CE2) - Le Perray-en-Yvelines : participation financière aux animations réalisées par un intervenant éducatif dans le cadre d'un projet sur la nature au fil des saisons : 500,00 €
- Ecole élémentaire Clairbois – Rambouillet (CE1/CE2 et CLIS - classe d'intégration spécialisée) : participation financière aux animations réalisées par un intervenant éducatif dans le cadre d'un projet sur la forêt : 500,00 €
- Ecole de la-Celle-les-Bordes (classe de maternelle) : participation financière à l'achat d'arbres fruitiers pour une plantation dans la cour d'école : 307,00 €
- Ecole et accueil de loisirs de Poigny-la-Forêt : participation financière aux animations réalisées par un intervenant dans le cadre du suivi et de l'animation du verger communal : 432,00 €

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

**6. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables » du 08 juillet 2013 et du 05 novembre 2013**

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables » qui s'est tenue le 08 juillet 2013 puis le 05 novembre 2013, sous la présidence de M. Christian SCHOETTL :

- Aide 3-4 du guide des aides / 010PG : dossier 43 : Mise en place d'une signalétique piétonne à Bonnelles. Participation du Parc : 1 425,00 €
- Aide 3-4 du guide des aides / 010PG : dossier 44 : Mise en place d'une Signalétique d'Information Locale à Saint Rémy lès Chevreuse. Participation du Parc : 7 418,50 €
- Aide 3-3 du guide des aides / 010PG : dossier 45 : Mise en place d'un Relais d'Information Service à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Participation du Parc : 3 346,70 €
- Aide 11-5 du guide des aides / 020PG : dossier 64 : Bornage sur la SR 10 à Fontenay-les-Briis. Participation du Parc : 1.048 €.
- Aide 11-5 du guide des aides / 020PG : dossier 65 : Acquisition d'emprise pour l'aménagement d'une liaison douce à Bullion. Participation du Parc : 2 248,00 €.

- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 66 : Aménagement de la sente Stien et des bas-côtés de l'avenue Charles de Gaulle aux Essarts-le-Roi. Participation du Parc : 35 000,00 €.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

#### **7. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Agriculture et forêt » du 18 novembre 2013**

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Agriculture et forêt » qui s'est tenue le 18 novembre 2013, sous la présidence de M. Jean-Pierre DE WINTER.

- Aide 12-1 du guide des aides / 040PG : dossier 218 : Acquisition de buses anti-dérive et d'un débitmètre pour l'EARL La Hunière (commune de Sonchamp). Participation du Parc : 353,79 €. Les élus du bureau s'interrogent sur la pertinence d'une subvention dédiée à l'usage d'intrants, même si le dispositif vise justement à une plus faible dispersion de quantités réduites.

- Aide 12-2 du guide des aides / 040PG : dossier 219 : Mise en place de clôtures agricoles, SMADJA (commune de Magny les Hameaux). Participation du Parc : 2 383,50 €.  
Des élus s'interrogent sur le type de clôture, il s'agit bien de clôture agricoles destinés aux chevaux, la main d'œuvre n'est pas subventionnée

- Aide 12-2 du guide des aides / 040PG : dossier 220 : Mise en place de clôtures agricoles, ferme de la Grand Maison (commune de Chevreuse). Participation du Parc : 2 025,80 €.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

#### **8. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique » du 15 octobre 2013**

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 15 octobre 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

- **« La boîte à bois », menuiserie, M Pepin à Auffargis**

Chariot élévateur, Véhicule, Machine multi broche avec outillage = 34 778 € HT  
Subvention : 5 216,70 € (provenant du fonds PNR 715).

- **Restaurant chinois/japonais « La Maison du Bonheur » – Cernay-la-Ville – Miaolei YU**

Terrasse, véranda et enseigne (selon prescriptions Mairie et étude aménagement du centre bourg par l'atelier d'urbanisme du PNR) et travaux de réfection du restaurant – 97 201,24 € HT  
Subvention : 11 250 € (provenant du fonds PNR 715).

- **« Le comptoir » création d'un laboratoire culinaire pour le bar/restaurant**

Travaux d'aménagement, d'isolation et de matériel = 35 784 € HT  
Subvention demandée : 5 367,60 € (provenant du fonds PNR 715).

- **« Passion paysage » M Audiau aux Bréviaires**

Véhicule utilitaire équipé d'une benne et d'un broyeur = 31 619 € HT  
**Subvention : 4 742, 85 €** (provenant du fonds PNR 715).

- **« Lilo et bien-être », institut de bien-être, Mme Desclos à Forges-les-bains**

Travaux d'agencement, matériel, mobilier, informatique = 19 100 € HT

**Subvention : 2865 €** (provenant du fonds PNR 700).

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

#### **9. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » du 05 novembre 2013**

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » qui s'est tenue le 05 novembre 2013, sous la présidence de Mme Stéphanie MEURGER :

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 220 : Plantation de 17 arbres fruitiers à Janvry. Participation du Parc : 934,21€.

Il est prévu que soit fabriqué du cidre à partir des pommes du verger.

- Aide 6-7 du guide des aides / 040PG : dossier 221 : Valorisation paysagère des franges de hameaux à Magny-les-Hameaux. Participation du Parc : 321,62 €. Cette haie vive représente 80 petits sujets.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

#### **10. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité » du 14 novembre 2013**

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » qui s'est tenue le 14 novembre 2013, sous la présidence de M. GUEGUEN :

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 222 : Plantation de haies à la Ferme de Champ Garnier (Commune du Mesnil-Saint-Denis). Participation du Parc : 400,00 €. Cette haie vive représente 80 petits sujets. Il est prévu que l'entretien de cette haie soit de la responsabilité des exploitants de la ferme.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

#### **11. Renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne.**

Dans le cadre de ses missions de développement économique et social et d'aménagement du territoire, le Parc, à travers sa Charte, s'est fixé pour objectif de soutenir le commerce et l'artisanat afin de maintenir le dynamisme commercial de son territoire. La CMA des Yvelines est associée à la mise en œuvre de ces divers objectifs depuis 1999 et s'est engagée à poursuivre, en lien direct avec le Parc, ses missions de conseil et d'appui aux différents projets artisanaux sur le territoire.

Afin de permettre aux porteurs de projets de l'Essonne de bénéficier du même accompagnement que celui proposé par le Parc et la CMA-Y, un partenariat avec la CMA de l'Essonne est donc proposé à l'approbation du Bureau syndical.

Ce partenariat est décliné en cinq grands axes :

1. Aide à l'implantation et au maintien de l'activité
2. Participer au développement durable du territoire

3. Promotion collective des Métiers d'Art
4. Appui au territoire
5. Communication à destination des professionnels

Il est donc proposé au Bureau syndical d'approuver le renouvellement ce partenariat d'un an avec la CMA de l'Essonne.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

## **12. Renouvellement de la convention avec Ville Verte.**

La Commission d'examen des offres du 21 octobre 2013 a étudié les résultats de l'appel à projet lancé par le Parc afin de renouveler l'offre pédagogique du Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières. La Commission d'examen des offres a validé la proposition de l'association Ville Verte, association d'éducation à l'environnement et au développement durable située sur la commune de Magny-les-Hameaux.

Cette proposition se traduit donc par une convention qui est soumise à l'approbation du Bureau syndical.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

## **13. Cotisation du Parc au Comité Régional de Tourisme d'Ile de France pour 2013**

Le CRT Paris-Ile-de-France a pour mission de mettre en place une offre exigeante et qualitative, de renforcer l'attractivité de la région, fidéliser les visiteurs, entretenir la vitalité économique du secteur et son inscription dans une dynamique durable. Par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs, il assure la promotion et le développement de la destination Paris Ile-de-France. Il met en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau permettant aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée.

Depuis plusieurs années, le Parc adhère au CRT, afin de renforcer l'attractivité du territoire, de bénéficier de son expertise, comme par exemple pour adapter l'accessibilité du Petit Moulin des Vaux de Cernay. Cet été, par exemple, le CRT a mis en avant le Baladobus dans sa communication, notamment sur son site Internet.

Le Bureau approuve à l'unanimité le renouvellement de la cotisation du Parc au CRT Paris-Ile-de-France, pour 150 € et aux Centres d'accueil Régionaux du Tourisme d'Ile-de-France, pour 150 €.

### Questions diverses :

. Madame GOSSARE présente l'action artistique engagée avec les agriculteurs du Plateau de Limours. Le choix a été fait de solliciter en direct les exploitants du plateau, plutôt que les équipes municipales peu disponibles à l'approche des élections. Cela a également du sens étant donné l'importance des cultures céréalières pour le paysage du plateau. Le Parc s'oriente vers une action monumentale afin de souligner les traits structurants de ce paysage. M. SCHOETTL met en garde cependant les élus de la Commission Culture sur le « mélange des genres », certains agriculteurs se présentant sur des listes municipales.

. Il est demandé aux membres du bureau leur avis sur la participation au capital social de l'Atelier de découpe de Rambouillet. Si cet avis est positif, la proposition sera faite au prochain comité syndical de voter cette participation. La participation du Parc serait nécessairement très limitée (aux environs de 300€) du fait de la limite statutaire de la participation des collectivités et établissements publics au financement d'une SCIC, le statut juridique retenu pour cet Atelier de découpe. La responsabilité sera limitée au montant de l'apport, le Parc ne court donc aucun risque financier, en revanche il sera associé à la gouvernance. La création de cet atelier de découpe apparaît indispensable à la survie de circuits courts pour les éleveurs du territoire. Il s'agit en quelque sorte de créer une boucherie mutualisée en même temps qu'un atelier de transformation pour les productions locales des élevages des environs. La CCPFY joue un rôle majeur dans la création de cet atelier qui sera situé sur la zone de Bel Air à Sonchamp.

. Monsieur VANDEWALLE sollicite le bureau afin de l'autoriser à diligenter une participation à une vente aux enchères pour acquérir un tableau représentant le petit Moulin de Cernay. Il propose une participation aux enchères plafonnée à 4000€ plus les frais .

. Madame GIOBELLINA interroge le Parc sur la formulation d'un avis dans le cadre d'une enquête publique sur des aménagements visant la lutte contre les inondations sur la Prédecelle. La mission Environnement a contribué par un avis succinct dans la mesure où pour l'essentiel ces aménagements ne seront pas créés sur des communes du Parc à l'exception de Forges-les-Bains.

. Madame GIOBELLINA souhaite également attirer l'attention du Parc sur le contrôle de légalité assez peu exigeant exercé par les services de la Préfecture pour examiner la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte. La question se pose selon elle pour la commune de Clairefontaine notamment. Monsieur VANDEWALLE répond que les avis du Parc sont très exigeants, instruits par des Commissions d'urbanisme très convaincues de leur rôle. Les communes prennent leur responsabilité quant à la légalité de leurs documents d'urbanisme, si elles laissent passer des éléments d'incompatibilité dans leurs documents de planification. Elles s'exposent à des recours conduits par des tiers sur le motif de l'exception d'illégalité.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h30.

## **Annexe : Réunion du 25 novembre 2013, JANVRY**

### **Étaient présents :**

#### *Avec voix délibérative :*

M. BONNEAU	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. BOURNAT	Maire de Gif-sur-Yvette
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-les-Briis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchatrain
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. SCHOETTL	Président de la CCPL
M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc

#### *Ainsi que :*

Mme AUBERT, M. DE WINTER, Mme GIOBELLINA, M. GUILBERT, Mme HUOT-MARCHAND, Mme MEURGER, M. MONTEGUT, M. ZIMMERANN, M. BENTEGEAT.

Pour le PNR : Isabelle BEAUVILLARD, Ghislaine BERNARDET, Jennifer BUREAU, Virginie CHABROL, Marion DOUBRE, Emilie DUC, Mariannick DUMAZEAU, Véronique FRANCOLIN, François HARDY, Betty HOUGUET, Anne LE LAGADEC, Virginie LE VOT, Olivier MARCHAL, Guillaume MARGAT, Alexandre MARI, Eléna MAUSSION, Annaïg MONTABORD, Claire MONTET, Fabien PAQUIER, Virginie PASTOR, Grégory PATEK, Baptiste PERRIN, Frédéric POUZERGUES, Maxime ROCHER, Bernard ROMBAUTS, Xavier STEPHAN, Julie TISSERONT, Ghyslaine WOLFF

### **Absents excusés :**

M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
Mme PECRESSE	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. PELLETIER	Maire de Milon-la-Chapelle

#### *Ainsi que :*

M. ARNAL, M. GUERZA, M. FIDELLE, M. LESTIEN.